

Démarche : Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement

Organisme : Mairie Limoges - Espaces Publics

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La Ville de Limoges vous offre la possibilité de demander une autorisation de stationnement lors de votre déménagement. Que vous soyez un particulier ou une entreprise, cette démarche est essentielle pour assurer que votre déménagement se déroule en toute sérénité et conformément aux règles en vigueur.

Pourquoi faire une demande d'autorisation ?

Lors d'un déménagement, l'occupation de l'espace public, notamment pour stationner un camion ou d'autres véhicules utilitaires, nécessite une autorisation préalable.

Cela permet de :

- Réserver des places de stationnement proches de votre domicile ou de votre entreprise et en cas de besoin neutraliser la circulation
- Assurer la sécurité des piétons et des automobilistes durant les opérations de chargement et de déchargement.
- Éviter les amendes liées à un stationnement non autorisé.

Qui fait la démarche ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Particulier
- ☐ Entreprise
- ☐ Association

Votre demande est effectuée au minimum 5 jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) avant le début du déménagement

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Prix Forfait neutralisation place de stationnement - tarifs en vigueur au 01 janvier de l'année en cours

Identité du demandeur

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement

Informations

En cas de facturation ces données pourront être transmises à la Trésorerie

Nom / Nom de jeune fille et Prénom

Raison Sociale

Siret
SIRET

Dénomination

Forme juridique

RNA

Téléphone

Date de naissance

Commune de Naissance

Ancienne Adresse - Quels sont vos besoins ?

Adresse

sur stationnement (3 places maxi)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Veillez renseigner le nombre de place de stationnement

sur trottoir

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

dans une voie piétonne

Cochez la mention applicable

☐ Oui

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement

☐ Non

Nom de la voie

Autre(s) besoin(s) (modification des règles de circulation par exemple)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Veuillez préciser la nature du besoin

Nouvelle adresse - quels sont vos besoins ?

Nouvelle adresse

Sur Stationnement (3 places maxi)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nombre de place à réserver

Sur trottoir

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

dans une voie piétonne

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nom de la voie

Le déménagement nécessite une fermeture de voie

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Veillez préciser le nom de la voie à fermer

Le déménagement impact une voie de bus

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Vous devez impérativement voir avec la société STCL au moins 48 heures avant le déménagement. Pour les contacter : 05 55 34 24 84

Présence d'un engin de levage

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Autre besoin

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Veillez préciser la nature de votre besoin

Durée du déménagement

Du

Au

Créneau horaire demandé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Matin (7h-12h)

☐ Après-Midi (13H -18H)

☐ Journée (7H-18H)

Pose de la signalisation

Information sur la pose de la signalisation

-La pose se fait par la ville de Limoges : pour les particuliers non domiciliés sur la commune de Limoges et ses environs

-La pose se fait par le demandeur lorsqu'il est domicilié à Limoges et ses environs (prêt de

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement
panneau par la collectivité).

[Infos droits de voirie](https://www.limoges.fr/pratique-mes-demarches/demande-dautorisation-de-stationnement-pour-un-demenagement-pour-un)

Protection des données

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de traiter votre demande. Ils ne seront communiqués qu'aux services de sécurité (Police, Pompiers...). Si l'autorisation vous est délivrée, ils seront conservés pendant 5 ans. En cas de refus, ils seront conservés jusqu'à la fin des délais légaux de recours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés (article 21 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD).

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).